



renseignement pour mettre dehors une ex

Par **hamarat07**, le **31/05/2022 à 14:45**

Bonjour je voulais savoir comment on peut faire pour mettre une ex dehors quand t'elle l'occupe les lieux de force de la maison de mon compagnon . Il est locataire d'une maison a ambares il a laisser un delai pour qu'elle trouve une maison ailleurs et là sa fait trois ans qu'elle scoite sa maison . Elle ne détien aucun bail , la maison est au nom de mon compagnon elle refuse toute les propositions de logement que les mairie lui fond . A la CAF elle est aller dire qu'elle etait héberger gratuitement hors ses faux puis qu'elle force l'occupation . La gendarmerie et venu chez mon compagnon parce que il voulais récupérer les deux pieces du bas elle la refusé d'ouvrir la maison du coup nous avons appeler la gendarmerie il se son déplacer pour venir constater et il lui on bien dit que si mon compagnon voulais la mettre dehors avec ses meuble qu'il avais tout a fait le droit légalement . Pendant trois ans je les héberger parce qu'il avais qu'un garage ou il dormir . Il paye son loyer depuis trois ans là financièrement on peut plus nous sommes sur là paille a cause d'elle on veut qu'elle dégage . La maison et complètement détérioré a causé des quatres chiens qui vie dedans sa s'en mauvais intérieur et extérieur elle laisse les éscrément de ses chiens dehort elle ramasse rien . Comment pouvons nous nous en débarasser et peut on lui faire enlevé ses chien . cdlm

Par **Visiteur**, le **31/05/2022 à 16:13**

BonjourrrrrJe me permets de rendre votre texte un peu plus lisible.rnrn"BonjourrrrrJe voulais savoir comment on peut faire pour mettre une ex dehors quand elle occupe de force de la maison de mon compagnon .rnrnC'est une location, il a laissé un delai pour qu'elle trouve une maison ailleurs et cela fait trois ans qu'elle quatte chez lui.rnrnElle ne détient aucun bail , la maison est au nom de mon compagnon et elle refuse toute les propositions de logement que les mairies lui font. Elle a déclaré à la CAF qu'elle etait héberger gratuitement, ce qui est faux

puisque'elle force l'occupation.rnrnLa gendarmerie est venue chez mon compagnon parce que il voulait récupérer les deux pieces du bas. Elle a refusé d'ouvrir, les gendarmes lui ont bien dit que mon compagnon pouvait la mettre dehors avec ses meubles, tout a fait légalement .rnrnPendant trois ans, je l'ai hébergé parce qu'il y avait qu'un garage où il dormait. Il paye son loyer depuis trois ans, mais financièrement nous sommes sur la paille à cause d'elle.rnrnLa maison est complètement détériorée à cause des quatre chiens qui y vivent, cela sent mauvais à l'intérieur. Également à l'extérieur, où elle laisse les excréments de ses animaux.rnrnComment pouvons-nous nous en débarrasser et peut-on lui faire enlever ses chiens .rnrncdl

Par **citoyenalpha**, le **03/07/2022 à 03:25**

BonjourrnrnÉtant le locataire officiel vous pouvez :rnrninformer l'ex par oral de l'intention de résilier le bail à une date déterminée.rnrnrésilier le bail à cette daternrnfaire changer les serrures (penser à pouvoir présenter le bail et la dernière quittance de loyer)rnrnvider le bien immobilier dont vous êtes le locataire (les meubles dans le bien étant réputés vous appartenir)rnrnremettre en état le logement.rnrnfaire procéder à l'état des lieux par huissier si besoin et remettre les nouvelles clés au bailleur